Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250306-014_AST_25-AI
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

N° 014_AST_25

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE RUFFEC

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ACCORD DE SUBSTITUTION EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT PROGRAMMÉ

Le Maire de RUFFEC,

Vu la délibération du 08 décembre 2021, approuvant la délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Ruffec à la société SAUR,

Vu le contrat de délégation de service public de l'assainissement,

Considérant l'intérêt de procéder à la substitution d'équipements dans le cadre du renouvellement programmé,

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve la substitution d'équipements dans le cadre du renouvellement programmé présenté dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 : Approuve la signature de l'accord pour la réalisation de la substitution des équipements.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet et au Directeur régional de la société SAUR.

Fait à Ruffec, le 06/03/2025

Le Maire,

MAIRIE DE RUFFEC (Charente)

Thierry BASTIER